

Informations de base	
2007/2142(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Rapport annuel 2006 de la BCE Subject 5.20.03 Banque centrale européenne (BCE), SEBC	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires	MITCHELL Gay (PPE-DE)	13/03/2007

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
21/06/2007	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
27/06/2007	Vote en commission		Résumé
29/06/2007	Dépôt du rapport de la commission	A6-0266/2007	
11/07/2007	Débat en plénière		
12/07/2007	Décision du Parlement	T6-0349/2007	Résumé
12/07/2007	Résultat du vote au parlement		
12/07/2007	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2007/2142(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/6/48337

Portail de documentation
Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE388.643	09/05/2007	
Amendements déposés en commission		PE390.560	08/06/2007	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0266/2007	29/06/2007	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0349/2007	12/07/2007	Résumé

Rapport annuel 2006 de la BCE

2007/2142(INI) - 12/07/2007 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 506 voix pour, 64 contre et 41 abstentions, le rapport d'initiative de Gay **MITCHELL** (PPE-DE, IE) sur le rapport annuel 2006 de la Banque centrale européenne.

Le Parlement note que la reprise économique dans la zone euro (2 millions d'emplois créées en 2006) est devenue un processus induit par des facteurs endogènes, mais qu'il subsiste des obstacles structurels, notamment la faiblesse des investissements publics et privés nécessaires dans certains secteurs clés tels que la recherche, l'enseignement et la formation, qui contribuent à expliquer le niveau inacceptable du chômage et la faiblesse du taux d'activité en comparaison internationale. Il estime dès lors qu'une telle reprise devrait être considérée comme une incitation à poursuivre des réformes nationales adaptées à chaque pays afin d'accroître le potentiel de croissance de la zone euro.

Dans le contexte de la reprise observée récemment, le Parlement insiste sur la nécessité de procéder avec prudence à tout nouveau relèvement des taux d'intérêt afin de ne pas mettre en péril la croissance économique.

Prenant note de la faible croissance de la productivité, les députés jugent essentiel que les salaires progressent parallèlement à l'évolution de la productivité afin de préserver la compétitivité dans les États membre et de permettre la création d'emplois dans un environnement non inflationniste. Ils estiment également que l'assainissement budgétaire, particulièrement en période de conjoncture favorable, est essentiel pour obtenir une croissance durable et qu'il doit être soigneusement conçu, de manière à accroître la qualité des dépenses publiques.

Le rapport exprime la préoccupation que lui inspire l'appréciation continue de l'euro par rapport à la plupart des grandes devises étrangères et appelle l'Eurogroupe, le Conseil et la BCE à exercer pleinement leurs compétences respectives et à intensifier la coordination de leurs actions en matière de politique de change. Il attire également l'attention sur les fortes hausses des prix de l'immobilier dans l'ensemble de la zone euro au cours des dix dernières années et demande à la BCE de suivre de près ces évolutions, qui peuvent avoir des conséquences pour l'économie réelle.

La Parlement réaffirme son soutien à l'indépendance de la BCE et à la poursuite de son objectif principal de maintien de la stabilité des prix, ainsi qu'à la protection de sa crédibilité en matière de lutte contre l'inflation. Il soutient sans réserve les efforts déployés par la BCE pour favoriser l'intégration financière dans la zone euro, notamment en agissant en tant que catalyseur des initiatives du secteur privé, telles que l'espace unique de paiement en euros (SEPA) et le titre européen à court terme, ainsi qu'en mettant en œuvre les projets Target et Target 2 - Titres. Il rappelle toutefois que la présentation d'un cadre de gouvernance approprié pour les activités de la Banque, en tant qu'opérateur actif sur le marché, tarde à venir.

Soulignant l'importance croissante des nouveaux instruments d'investissement (fonds spéculatifs et capital-investissement), le Parlement réclame une approche plus large et plus critique de l'ampleur des risques que les fonds spéculatifs peuvent poser pour la stabilité financière. Il demande instamment à la Commission d'évaluer la qualité de la surveillance dans les centres offshore et de resserrer la coopération avec les autorités de surveillance dans ces juridictions.

Les députés estiment que la responsabilité et la transparence seraient améliorées si le Conseil évaluait plusieurs candidats potentiels en cas de vacance au directoire de la BCE et si le candidat proposé était soumis à un vote d'investiture par le Parlement. Ils demandent à nouveau que la banque publie des procès-verbaux succincts des réunions du Conseil des gouverneurs, présentant clairement les arguments en faveur et à l'encontre des décisions prises, et précisant si ces décisions ont été ou non prises à l'unanimité. Enfin, les députés plaident à nouveau en faveur d'une représentation unifiée de la zone euro au sein des institutions financières internationales.